

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

ASSOCIATION CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE

Parc Jean Macé

17440 AYTRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE – Société Laïque d'Education Populaire
SIEGE SOCIAL : Parc Jean Macé - 17440 AYTRE

Mesdames, Messieurs, Les Membres,

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS
ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V- RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT
LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser l'activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À
L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Rochelle, le 9 avril 2018.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



David GALAUP

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 868	2 868		502
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	45 664	42 851	2 813	1 506
Autres immobilisations corporelles	111 218	69 544	41 674	29 876
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	159 749	115 262	44 487	31 884
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	735		735	2 612
Créances				
Usagers et comptes rattachés	30 836		30 836	25 580
Autres créances	45 655		45 655	62 829
Divers				
Valeurs mobilières de placement	31 000		31 000	151 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	572 173		572 173	414 203
Charges constatées d'avance	2 601		2 601	1 462
ACTIF CIRCULANT	683 000		683 000	657 686
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	842 750	115 262	727 488	689 570



Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	49 183	49 183
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	131 996	131 996
Report à nouveau	161 612	140 838
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 894	20 775
Subventions d'investissement	2 384	3 690
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	358 069	346 481
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	103 489	96 939
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	103 489	96 939
Fonds dédiés sur subventions	125 418	93 113
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	125 418	93 113
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 866	38 373
Dettes fiscales et sociales	80 217	79 107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 118	
Autres dettes	12 271	19 519
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 039	16 037
DETTES	140 511	153 037
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	727 488	689 570



Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	322 177	287 320	34 857	12,13
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	527 452	537 819	-10 367	-1,93
Reprises et Transferts de charge	66 030	78 961	-12 931	-16,38
Cotisations	4 441	4 223	218	5,16
Autres produits	36 300	35 245	1 055	2,99
Produits d'exploitation	956 400	943 568	12 832	1,36
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières	23 797	22 535	1 262	5,60
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	207 034	230 214	-23 180	-10,07
Impôts et taxes	27 510	28 260	-749	-2,65
Salaires et Traitements	476 550	446 910	29 641	6,63
Charges sociales	160 153	151 295	8 858	5,85
Amortissements et provisions	16 267	11 869	4 398	37,05
Autres charges	3 556	2 214	1 342	60,62
Charges d'exploitation	914 868	893 297	21 571	2,41
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 532	50 271	-8 739	-17,38
Opérations faites en commun				
Produits financiers	2 722	19 739	-17 016	-86,21
Charges financières				
Résultat financier	2 722	19 739	-17 016	-86,21
RESULTAT COURANT	44 254	70 009	-25 755	-36,79
Produits exceptionnels	17 375	12 258	5 117	41,74
Charges exceptionnelles	16 430	26 990	-10 560	-39,13
Résultat exceptionnel	945	-14 732	15 677	-106,42
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées	26 599	22 570	4 029	17,85
Engagements à réaliser	58 904	57 073	1 831	3,21
EXCEDENT OU DEFICIT	12 894	20 775	-7 880	-37,93



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Centre loisirs S.L.E.P

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 727 488 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 12 894 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/03/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques :
3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels :
3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 868			2 868
Immobilisations corporelles	153 571	28 870	25 559	156 881
Immobilisations financières				
Total	156 439	28 870	25 559	159 749
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 366	502		2 868
Immobilisations corporelles	122 189	15 746	25 559	112 394
Immobilisations financières				
Total	124 555	16 248	25 559	115 262
ACTIF NET				44 487

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		28 870		28 870
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		28 870		28 870
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		25 559		25 559
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		25 559		25 559



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 79 092 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	30 836	30 836	
Autres	45 655	45 655	
Charges constatées d'avance	2 601	2 601	
Total	79 092	79 092	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Autres produits à recevoir	9 291
Total	9 291



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	49 183			49 183
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	49 183			49 183
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	131 996			131 996
Report à Nouveau	140 838	20 775		161 612
Résultat de l'exercice	20 775		7 880	12 894
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	3 690		1 307	2 384
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	346 481	20 775	9 187	358 069



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	96 939	6 550			103 489
Total	96 939	6 550			103 489
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		6 550			

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 77 489 euros.

La provision 2017 s'élève à 6 550 €.

L'indemnité de départ à la retraite concerne l'ensemble du personnel présent, en cdi, au 31/12/2017.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière,
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté,
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective,
- le départ à l'initiative du salarié,
- l'âge de départ à la retraite : 67 ans
- le taux de rotation du personnel : 1 %
- le taux moyen d'augmentation des salaires de 1%
- le taux d'actualisation retenu : 2 %
- le taux moyen des charges sociales : 45 %



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 140 511 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 866	25 866		
Dettes fiscales et sociales	80 217	80 217		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 118	2 118		
Autres dettes (**)	12 271	12 271		
Produits constatés d'avance	20 039	20 039		
Total	140 511	140 511		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	15 607
Fournisseurs immo - FNP	2 118
Provision pour congés payés	23 572
Provision heures sup et autres ind	13 696
Charges sociales sur cp	9 788
Autres charges à payer	5 214
Charges à payer	1 053
Total	71 048



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 601		
Total	2 601		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	20 039		
Total	20 039		



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1		1	1
Employés	10		10	10
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi	4		4	4
Contrat initiative Emploi				
Total	15		15	15

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	35 494	34 559
Personnel bénévole		
Total	35 494	34 559

La mise à disposition par la Ville, d'une personne, a été valorisée et comptabilisée en produits et charges supplétives pour un montant de 35 494 €.

Tout bénévolat n'a pas fait l'objet d'une valorisation sur l'exercice du 31 décembre 2017.

Le montant des rémunérations des 3 personnes les mieux rémunérées, au sein de l'Association, s'est élevé à 112 692 €.



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 504 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

La subvention 2017 de la Commune pour le cej/cucs s'élève à 42 300 €. 12 030 € restent à percevoir au 31/12/2017.

La subvention DSP 2017 s'élève à 454 352 €. Elle a été totalement perçue au 31/12/2017.

La subvention de la CAF 2017 s'élève à 24 300 €.

Une subvention contrat ville cda a été perçue pour 5 000 €

Une subvention projet région de 1 500 € a été perçue.

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Charges d'aggrandiss	36 040	36 040			36 040
Toiles de tentes	10 474	10 474			10 474
Projet carrelet	20 000	20 000		30 000	50 000
versement Résultat				2 054	2 054
Caravane				3 500	3 500
peinture extérieure-sall				12 500	12 500
volets				1 850	1 850
travail/nelle DSP (avoc				6 500	6 500
Projet Slep Carnaval/f				2 500	2 500
Total	66 514	66 514		58 904	125 418



Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 470	
Autres charges	1 550	
Provisions pour risques et charges	6 550	
Produits des cessions d'éléments d'actif		5 500
Subventions d'investissement virées au résultat		1 307
TOTAL	15 570	6 807

La CAF a alloué une subvention d'investissement de 6 532.50 € en octobre 2014.

Cette subvention est amortie sur 5 ans.

La quote part de subvention d'investissement 2017 virée au compte de résultat est de 1 306.50 €.

Au 31 décembre 2017, 2 384 € reste à amortir.

